



Inscription au SSPR

Nom Prénom

Adresse

NPA / lieu Canton

Téléphone Portable

N° BDTA Courriel

Vétérinaire d'exploitation

Cabinet

Nom et prénom

Adresse

Courriel

Inscription au programme de base pour les espèces suivantes:

Cervidés Espèce(s)
Nombre d'animaux (de plus de 6 mois)

Petits camélidés Espèce(s)
Nombre d'animaux (de plus de 6 mois)

Ovins Race(s) de **moutons**
Nombre d'animaux (de plus de 6 mois)
Race(s) de **moutons laitiers**
Nombre d'animaux (de plus de 6 mois)

Caprins Race(s)
Nombre d'animaux (de plus de 6 mois)

Inscription aux programmes sanitaires facultatifs

Les informations relatives aux différents programmes sanitaires sont redonnées dans les annexes des sections correspondantes.

Programme de surveillance parasitaire

- Espèce**
- Cervidés
 - Ovins
 - Ovins laitiers
 - Petits camélidés
 - Caprins

Nombre d'échantillons 5 échantillons 10 échantillons 15 échantillons

Programme de lutte contre le piétin des moutons

Programme d'assainissement de la Maedi-Visna des moutons

Programme d'assainissement de la pseudotuberculose des chèvres

Les statuts, le règlement et les directives techniques des programmes sanitaires sont disponibles sur internet (www.petits-ruminants.ch) ou peuvent être commandés auprès du SSPR.

La gérance se réserve le droit, pour répondre à demandes d'intérêt général (en particulier lors de concours, marchés, estivage, contrôles) concernant les membres du SSPR, de fournir des renseignements sanitaires relevés dans le cadre des programmes sanitaires. La gérance ne communique à des tiers aucune donnée qui n'ait pas été relevée dans le cadre des programmes sanitaires.

Le/la soussigné/e confirme avoir pris connaissance des statuts, du règlement et des directives techniques et demande à être admis/e au SSPR. Il/elle s'engage par ailleurs à acquérir au moins une part sociale à CHF 20.-. On peut acquérir des parts sociales supplémentaires de manière facultative.

Veuillez svpl. indiquer le nombre de parts sociales souhaitées:

Lieu et date:

Signature:

L'**affiliation** prend effet au moment de la réception de l'inscription auprès du SSPR. Nous vous enverrons ensuite la facture pour la cotisation annuelle et la part sociale.



Tarifs du Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants BGK/SSPR

Valables à partir du 1^{er} juillet 2023

Se basant sur l'art. 31, ch. 5, des statuts en vigueur, les cotisations des membres et les coûts des prestations fournies par le SSPR sont redonnés ci-après.

Table des matières	Page
A. Cotisations des membres	1
B. Participation aux programmes sanitaires	4
C. Suivi de troupeau	6
D. Cours du SSPR	6
E. Conférences organisées pour des tiers	7
F. Boutique en ligne du SSPR	7
G. Divers	8

A. Cotisations des membres

Détentrices et détenteurs de petits ruminants

La cotisation de membre par an se compose des éléments suivants:

Cotisation de membre		Revue spécialisée « Forum Petits Ruminants »	Part sociale
La cotisation de membre se compose du nombre d'animaux plus du prix de l'abonnement au « Forum Petits Ruminants ».		La revue « Forum Petits Ruminants » est comprise dans le prix de la cotisation de membre (CHF 27.00). Elle est considérée comme l'organe de publication officiel du SSPR et est envoyée à chaque membre.	Le montant correspondant au nombre de parts sociales commandé n'est prélevé que l'année de l'adhésion. Une part sociale coûte CHF 20.00
Nombre d'animaux	Cotisation de membre		
1 à 30	CHF 82.00		
31 à 100	CHF 117.00		
plus de 100	CHF 147.00		

La cotisation de membre comprend les prestations suivantes:

- conseil dans toutes les questions de santé, d'affouragement et de garde des petits ruminants;
- soutien en présence de problèmes enzootiques:
 - sur entente, soutien financier lors de diagnostic de laboratoire et d'examen pathologiques,
 - visites d'exploitations, en collaboration avec le/la vétérinaire de troupeau, préparation, conseil sur place, suivi, avec rapport;
- accès à l'espace réservé aux membres du site web du SSPR;
- tarif préférentiel pour la participation aux programmes sanitaires facultatifs;
- abonnement à la revue spécialisée "Forum Petits Ruminants". L'abonnement fait partie intégrante de l'adhésion. Si la revue est reçue par l'intermédiaire d'une autre organisation (FSEO, SSEBL, ASEC, FSEC, CPT-CH), elle n'est pas facturée par le SSPR;
- réduction sur la participation aux cours et aux séminaires du SSPR;
- prix réduit sur le livre du SSPR;
- gratuité des fiches du SSPR.

Vétérinaires

La cotisation de membre se compose des éléments suivants:

Cotisation de membre	Revue spécialisée « Forum Petits Ruminants »	Part sociale
CHF 82.00	La revue « Forum Petits Ruminants » est comprise dans le prix de la cotisation de membre (CHF 27.00). Elle est considérée comme l'organe de publication officiel du SSPR et est envoyée à chaque membre.	Le montant correspondant au nombre de parts sociales commandé n'est prélevé que l'année de l'adhésion. Une part sociale coûte CHF 20.00.

La cotisation de membre comprend les prestations suivantes:

- accès à l'espace réservé aux membres du site web du SSPR;
- abonnement à la revue spécialisée "Forum Petits Ruminants". L'abonnement fait partie intégrante de l'adhésion. Si la revue est reçue par l'intermédiaire d'une autre organisation (FSEO, SSEBL, ASEC, FSEC, CPT-CH), elle n'est pas facturée par le SSPR;
- réduction sur la participation aux cours et aux séminaires du SSPR;
- prix réduit sur le livre du SSPR;
- gratuité des fiches du SSPR.

Associations et syndicats de détenteurs de petits ruminants qui ont pour but la promotion de la santé animale

La cotisation de donateur s'élève au minimum à CHF 120.00 par an.

Associations et syndicats de vétérinaires

La cotisation de donateur s'élève au minimum à CHF 120.00 par an.

Organisations et entreprises privées qui soutiennent les objectifs du SSPR

La cotisation de donateur s'élève au minimum à CHF 120.00 par an.

Affiliation passive pour les particuliers

La cotisation de donateur s'élève au minimum à CHF 40.00 par an.

B. Participation aux programmes sanitaires

PROGRAMME DE SURVEILLANCE PARASITAIRE

Un bon (= formulaire d'examen) donne droit à un examen parasitologique des fèces et est valable 10 ans à compter de la date d'émission. Les tarifs suivants sont valables pour tous les petits ruminants:

Nombre de bons	Membres du SSPR	Non-membres du SSPR
Set de 5 bons	CHF 130.00	CHF 260.00
Set de 10 bons	CHF 200.00	CHF 520.00
Set de 15 bons	CHF 300.00	CHF 780.00

Pour les membres du SSPR: en accord avec la gérance, des examens individuels peuvent être commandés au prix de CHF 30.00.

Examens supplémentaires

Les examens supplémentaires suivants **ne sont pris en charge par le SSPR qu'après accord**, sinon un autre bon est facturé par examen supplémentaire:

- Ovins et caprins: Examen servant à déceler les vers pulmonaires et les grandes douves du foie
- Petits camélidés: Examen servant à déceler les vers pulmonaires et les grandes douves du foie
- Cervidés: Examen servant à déceler les grandes douves du foie

PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE PIÉTIN DES MOUTONS ET DES BREBIS LAITIÈRES

Contribution annuelle de base, y compris établissement d'un certificat: CHF 30.00 / exploitation.

Le SSPR assume 50 % des frais de laboratoire servant à la mise en évidence du germe, une partie des taxes de visite pour le vétérinaire, les frais de déplacement pour les visites effectuées par le conseiller du piétin, de même que l'ensemble des coûts des contrôles ordonnés par le SSPR.

Le détenteur des animaux participe à hauteur de 50 % aux frais de laboratoire servant à la mise en évidence du germe.

Autres coûts à la charge du détenteur des animaux: indemnisation du conseiller du piétin ou du vétérinaire pour leur activité dans l'exploitation, envoi des écouvillons au laboratoire, substance pour les pédiluves.

Les frais de laboratoire servant à la mise en évidence du germe consécutifs à une réinfection sont facturés en intégralité au détenteur des animaux.

Coûts pour les non-membres du SSPR

Contribution annuelle de base, y compris établissement d'un certificat: CHF 90.00 / exploitation.

L'intégralité des coûts occasionnés sont à la charge du participant.

PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DE LA MAEDI-VISNA DES BREBIS LAITIÈRES ET DES MOUTONS

Contribution annuelle de base, y compris établissement d'un certificat: CHF 30.00 / exploitation.

Le détenteur des animaux participe à hauteur de CHF 4.50 / échantillon sanguin aux frais de laboratoire servant à la mise en évidence des anticorps.

Autres coûts à la charge du détenteur des animaux: prélèvement et envoi des échantillons sanguins au laboratoire.

Le SSPR assume la part restante des frais de laboratoire servant à déceler les anticorps.

Coûts pour les non-membres du SSPR

Contribution annuelle de base, y compris établissement d'un certificat: CHF 90.00 / exploitation.
L'intégralité des coûts occasionnés sont à la charge du participant.

PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DE LA PSEUDOTUBERCULOSE DES CHÈVRES

Contribution annuelle de base, y compris établissement d'un certificat: CHF 30.00 / exploitation.

Le détenteur des animaux participe à hauteur de CHF 6.00 / échantillon sanguin aux frais de laboratoire servant à déceler les anticorps.

Autres coûts à la charge du détenteur des animaux: prélèvement et envoi des échantillons sanguins au laboratoire.

Le SSPR assume la part restante des frais de laboratoire servant à déceler les anticorps.

Coûts pour les non-membres du SSPR

Contribution annuelle de base, y compris établissement d'un certificat: CHF 90.00 / exploitation.
L'intégralité des coûts occasionnés sont à la charge du participant.

C. Suivi de troupeau

Prestation	Membres du SSPR	Non-membres du SSPR
Visite d'exploitation dans le cadre du programme de base, préparation, conseil sur place, suivi, avec rapport	Gratuit	-
Visite d'exploitation en dehors du programme de base: préparation, conseil sur place, suivi, avec rapport	CHF 60.00 / heure	CHF 120.00 / heure
Visite d'exploitation en cas de problèmes de qualité du lait: préparation, conseil sur place, suivi, avec rapport	CHF 60.00 / heure	CHF 120.00 / heure
Frais de déplacement	CHF 0.70 / km	CHF 0.70 / km
Conseil par téléphone et par courriel: <ul style="list-style-type: none"> - suivi de troupeau - programmes sanitaires - diagnostic 	Gratuit	Les 10 premières min. sont gratuites Ensuite: CHF 150.00 / heure
Activité de conseil pour les vétérinaires d'exploitation	Gratuit	Gratuit
Diagnostic de laboratoire, dissection	Prise en charge partielle ou totale par le SSPR	L'intégralité des coûts vont à la charge de l'exploitation
Élaboration d'un plan d'affouragement	CHF 45.00	CHF 90.00

D. Cours du SSPR

Cours du SSPR	Membres du SSPR	Non-membres du SSPR
Cours d'une journée	CHF 135.00	CHF 190.00
Cours d'une demi-journée	CHF 55.00	CHF 90.00
Cours d'une journée, étudiants	CHF 65.00	CHF 95.00
Cours d'une demi-journée, étudiants	CHF 35.00	CHF 60.00
Attestation de compétences Plus, moutons et chèvres	CHF 195.00	CHF 260.00
Attestation de compétences Plus, petits camélidés	CHF 150.00	CHF 210.00
Recueil d'exposés, sans participation	CHF 35.00	CHF 45.00

Les collaborateurs de la Confédération et des services vétérinaires cantonaux participent gratuitement aux cours du SSPR.

E. Conférences organisées pour des tiers

1 journée de direction et de réalisation de cours: frais de déplacement en sus (CHF 0.70/km ou billets de train 2 ^{ème} classe, abonnement demi-tarif)	CHF 1'000.00 *
1/2 journée de direction et de réalisation de cours: frais de déplacement en sus (CHF 0.70/km ou billets de train 2 ^{ème} classe, abonnement demi-tarif)	CHF 500.00 *
Exposé, avec préparation: - jusqu'à 1 heure - chaque heure supplémentaire Frais de déplacement en sus (frais de déplacement: CHF 0.70/km ou billets de train 2 ^{ème} classe, abonnement demi-tarif), hébergement et restauration	CHF 150.00 CHF 150.00
Exposés dans les écoles d'agriculture, 1 leçon de 45 minutes: frais de déplacement (CHF 0.70/km ou billets de train 2 ^{ème} classe, abonnement demi-tarif) et remise de la documentation en sus	CHF 100.00

* 20 % de rabais pour les services vétérinaires cantonaux et les organisations d'élevage

F. Boutique en ligne du SSPR

Articles	Membres du SSPR	Non-membres du SSPR
Livre du SSPR «Les maladies des moutons, des chèvres et des cervidés»	CHF 75.00	CHF 92.00
Livre «Neuweltkameliden» (uniquement en allemand)	CHF 25.00	CHF 25.00
Paquet combiné livre du SSPR et livre «Neuweltkameliden»	CHF 85.00	CHF 102.00
Fiches du SSPR	Gratuit	CHF 5.00
Fiches du SSPR: pour les organisations et les écoles d'agriculture, nous facturons CHF 2.00 la pièce à partir de 20 fiches, frais de port en sus.	-	CHF 2.00
Couteau de poche SSPR avec lame à onglons	CHF 28.00	CHF 28.00
Bonnet tricoté	CHF 18.00	CHF 18.00
CD «Atlas d'anatomie pathologique spéciale des petits ruminants» (uniquement en allemand)	CHF 35.00	CHF 35.00

Les prix s'entendent frais de port en sus

G. Divers

Contrôles d'admission dans le cadre des programmes sanitaires du SSPR: frais forfaitaires	CHF 160.00
Contrôles d'admission dans le cadre des contrôles vétérinaires officiels	Tarifs des cantons respectifs
Contrôles d'admission en-dehors des contrôles vétérinaires officiels (sur mandat de l'organisateur)	CHF 80.00 / heure / personne
Activité d'expert: Rédaction de rapports, Travailler dans des groupes de travail ou des commissions	CHF 120.00 / heure *
Rédaction d'articles, réponse à des questions écrites pour des articles de tiers	CHF 120.00 / heure
Travaux de secrétariat	CHF 60.00 / heure

* 20 % de rabais pour les organisations d'élevage

Gestion des révisions

- Les cotisations des membres sous la lettre A sont décidées par l'assemblée des délégués sur proposition du comité.
- Les tarifs pour la participation aux programmes sanitaires sous la lettre B sont décidés par le comité sur proposition de la gérance.
- Les tarifs des prestations mentionnées sous les lettres C à G sont décidés par la gérance.

Niederönz, le 8 juin 2023

La présidente du SSPR:

Le gérant du SSPR:

Diana Camenzind, Amsoldingen

Raymond Miserez, Kirchlindach